

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DASES 134 G Subvention d'investissement (33.246 euros) et convention avec l'Association RSI La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17e).

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental sollicite l'autorisation de signer une convention avec l'association RSI La Ressource Réel Symbolique Imaginaire pour l'attribution d'une subvention d'investissement ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSEL, au nom de la 4ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention avec l'Association RSI La Ressource Réel Symbolique Imaginaire pour l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à l'aménagement du local de l'association, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 33.246 euros est attribuée à l'Association RSI La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17e) (n°simpa : 5101 dossier n° : 2016_06967).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 58, chapitre 204, nature 20421, ligne DE 34017, du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2016 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO